



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 96854

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur le fait que le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) est un établissement public créé en 2014 par la fusion des centres d'études techniques de l'équipement (CETE). Le CEREMA regroupe 3 000 agents répartis sur 29 sites en France. La direction territoriale Est emploie 280 agents répartis sur trois sites : le siège régional et les départements d'étude à Metz, un laboratoire à Nancy et un autre à Strasbourg. Or un schéma pluriannuel de stratégie immobilière est en cours d'élaboration et selon la première version qui a été transmise le 20 novembre 2015 aux syndicats, il est prévu de transférer les 110 agents du site de Metz vers Nancy ou vers Strasbourg. Metz étant l'implantation principale du CEREMA dans le grand Est, une telle décision est pour le moins surprenante d'autant qu'elle pourrait ensuite entraîner le transfert d'autres services hébergés dans le même bâtiment. Une telle opération serait en complète contradiction avec le principe d'une répartition équitable des effectifs régionaux malgré la fusion des trois régions au sein de l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL). Ce serait de plus un signe très négatif quant à la crédibilité des engagements des pouvoirs publics, lesquels ont annoncé que pour la région ACAL, la DREAL serait maintenue à Metz. Elle lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement quant au maintien à Metz de la direction Est du CEREMA.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96854

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5692

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)